



Vuarrens, le 30 septembre 2025

CONSEIL COMMUNAL DE VUARRENS

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du 30 septembre 2025

Le bureau du Conseil se référant à l'article 160 LEDP traitant du référendum en matière communale, porte à la connaissance des électeurs que le Conseil communal a :

Approuvé le préavis municipal 2025/10 relatif à la délégation de compétence à la Municipalité pour l'aliénation ou l'acquisition d'immeubles ainsi que des droits réels immobiliers

Paru dans la Feuilles des avis officiels du :

Les points non liés à une approbation cantonale sont soumis au référendum immédiatement selon les conditions des articles 160 et ss de la LEDP.

Les points liés à une approbation cantonale sont soumis au référendum dès leur parution dans la FAO.

Pour le Conseil Communal :

